

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3712

4 décembre 2014

SOMMAIRE

Adéquat Immobilier S.A.	178137	Britanny Investment	178139
Agence d'Assurances Cler s.à.r.l.	178139	Broad Street Lux S.à r.l.	178137
Air 2007 S.A.	178137	Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l.	178133
Akir Investments	178134	Castle 46 S.à r.l.	178138
Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l.	178139	Fidicor I S.A.	178132
Alinéa Editions et Communications S.à.r.l.	178134	Fiparind	178133
Allegría	178134	Futuris Invest S.A.	178132
Alliance Industries S.à r.l.	178135	G-Core Labs S.A.	178133
ArcelorMittal Sourcing	178134	G.G.H. S.A.	178132
Archipel Newko S.A.	178135	GL Europe Holdings I S.à r.l.	178131
Asco Holding S.A.	178131	Inwood S.à r.l.	178138
ASO Holding	178136	KKR Poultry Investment S.à r.l.	178154
Avizel S.A.	178131	Kroon Shipping International S.à r.l.	178140
Baruz S.A.	178131	Melville Sàrl	178174
Batitel S.A.	178136	Monplaisir Assistance & Soins Sàrl	178142
BCI Europe Limited S.à r.l.	178138	Oranje-Nassau Développement S.A., SI-CAR	178175
Beauty Sun	178139	Rockerway Lux S.à r.l.	178143
Beienhëpchen s.à r.l.	178133	Services Immobiliers Participations Luxembourg S.à r.l.	178150
Belgravia European Properties 3	178140	Solvay Luxembourg Development S.à r.l.	178160
Bendor	178130	Tricel S.A.	178130
Berta S.A.	178137	UnitedHealthcare International III	178130
Biarritz Holdings	178135	Voyages Goedert S.à r.l.	178130
BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	178135	Welinkyou S.à.r.l.	178130
Bollemine Holding S.A. SPF	178136		
Brascom S.à r.l.	178136		

Voyages Goedert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 103.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 14/11/2014.

Référence de publication: 2014177244/10.

(140202687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

UnitedHealthcare International III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177228/10.

(140202779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Tricel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 127.977.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014178053/11.

(140203911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Bendor, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.915.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENDOR

Un mandataire

Référence de publication: 2014177401/11.

(140203267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Welinkyou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 17, rue Millbich.
R.C.S. Luxembourg B 164.534.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

WELINKYOU S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014177262/12.

(140203041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

GL Europe Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.011.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014177618/9.

(140204119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Asco Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.496.

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste de Commissaire aux comptes de la Société.
Notre démission prendra effet le 13 Novembre 2014.

Luxembourg, le 13 Octobre 2014.

CAS Services SA

Signatures

Référence de publication: 2014177368/12.

(140203638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Baruz S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.880.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 7 novembre 2014 au siège social

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Madame Beatriz Garcia, Madame Colette Wohl et Monsieur Alfonso Garcia, tous demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., RCS B 60.219, demeurant aux 63-65, Rue de Merl à L-2146 Luxembourg, jusqu'au jour de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014177393/15.

(140203812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Avizel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 183.082.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 13 novembre 2014 à 14 heures

1. L'assemblée a décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à.r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014177377/18.

(140203977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Futuris Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 122.482.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 5 novembre 2014 que:

Le Conseil d'Administration confirme la démission de M. Richard Maurice Dixon en tant qu'Administrateur de la société.

L'Assemblée confirme la nomination de M. Brian Monk, demeurant à Windrift, Thornhill Park, Ramsey, Isle of Man IM8 3NB, en tant qu'Administrateur de la société. Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018

Fait à Munsbach, le 5 novembre 2014.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira

Administrateur / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014177585/17.

(140203967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

G.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, La Belle Etoile, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 55.446.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur, pour une durée de six ans, la SA MISOHAMA, sise à 1440 WAUTHEER-BRAINE (Belgique), Parc Industriel, 9, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le nr 0895.378.591. La SA MISOHAMA est nommée Administrateur-Délégué et sera représentée par son représentant permanent, Monsieur Jacques HAYEZ, NN 521118-217-24, domicilié à 1640 RHODE-ST-GENESE (Belgique), Avenue du Golf, 11.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30 septembre 2014.

G.G.H. S.A.

BVBA COREMA

Represented by Corneel DE MAEYER

Référence de publication: 2014177589/18.

(140203382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Fidicor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.417.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter van Opstal et de Lux Business Management Sàrl ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Christian Knauf, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014177579/19.

(140203301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Beienhëpchen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 20, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 146.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178282/9.

(140204233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Brooks Automation (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 84.002.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178270/9.

(140205121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

G-Core Labs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 184.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 20 octobre 2014

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Nick Katselapov et de Madame Frédérique Vigneron de leur poste d'administrateurs de la société.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Pour G-CORE LABS S.A.

Signature

Référence de publication: 2014177591/13.

(140204066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Fiparind, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.376.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 06 novembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

FIPARIND S.A, dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été dénoncé en date du 28 décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.376.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Gilles BOILEAU, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 novembre 2014 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Maître Gilles BOILEAU

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2014177582/23.

(140203681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Alinéa Editions et Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 79.442.

Les comptes annuels clôturés au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178226/10.

(140204971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Allegria, Société Anonyme.

Siège social: L-7447 Lintgen, 98A, route de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178230/10.

(140205142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

ArcelorMittal Sourcing, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 59.577.

La société ArcelorMittal Sourcing est une société en commandite par actions, dont l'un des Gérant est la société ArcelorMittal.

Avec date d'effet au 6 novembre 2014, la société ArcelorMittal, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 82454, a transféré son siège social du 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg vers le 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178191/14.

(140204271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Akir Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 166.750.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 13 octobre 2014 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, présidente de société, demeurant à CH-1260 Nyon, 8, Chemin du Léman;
- Madame Chrystelle PROTH, directrice financière, demeurant à F-51100 Reims;
- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-3780 Gstaad, Chalet Löwenzahn, Tromweg, 23;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société anonyme BDO Audit, avec siège à L-1653 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2015.

Pour extrait conforme

AKIR INVESTMENTS

Société anonyme

Référence de publication: 2014178220/20.

(140205102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Archipel Newko S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 114.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178236/10.

(140204651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Alliance Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLIANCE INDUSTRIES S.à r.l.

Référence de publication: 2014178179/10.

(140204502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

BlueBay Global Unconstrained High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.000.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 172.932.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014178260/11.

(140204990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Biarritz Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.344.530,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 147.205.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 13 novembre 2014 que Monsieur Charles Stuart Exon a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 13 novembre 2014.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Charles Stuart Exon, Madame Lynnsey Caya, née le 27 juillet 1977 en Californie, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 15202 Graham Street, Huntington Beach, CA 92649, Etats-Unis d'Amérique, comme gérante de type A de la Société avec effet au 13 novembre 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Pierre Agnes comme gérant de type A de la Société;
- Lynnsey Caya comme gérante de type A de la Société;
- Richard Shields comme gérant de type A de la Société;
- Olivier Dorier comme gérant de type B de la Société; et
- Stewart Kam-Cheong comme gérant de type B de la Société.

Le 18 novembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014178255/23.

(140204659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Batitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 76.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014178276/9.

(140204949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

ASO Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.
R.C.S. Luxembourg B 129.547.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178240/10.

(140204728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Bollemine Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 160.653.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 6 novembre 2014

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BOLLEMIN HOLDING S.A. S.P.F. a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société BOLLEMIN HOLDING S.A. S.P.F., en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Ces livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation au siège social de Parfinindus S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2014178291/16.

(140205140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Brascom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 190.095.

EXTRAIT

En date du 11 novembre 2014, un changement dans l'actionnariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

D. Law, détenant 12.500 parts sociales dans la Société, a transféré la totalité de ses parts à OPKO Ireland Global Holdings Limited.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 12.500 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

OPKO Ireland Global Holdings Limited, ayant son siège social au 10 Market St, Suite 721, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9006, Iles Caïman, inscrite auprès du Irish Registrar of Companies sous le numéro 530917.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178267/19.

(140205204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Berta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 411, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.170.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014178287/9.
(140205176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Broad Street Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014178299/9.
(140205202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Air 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 132.392.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2542 du 8 novembre 2007

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014178218/15.
(140204749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Adéquat Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 59.249.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 août 2014

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Yves FEDERSPIEL, né le 27/07/1966 à Luxembourg, résidant au 3, rue du Verger L-5372 Schuttrange, Jürgen DONICHT, né le 27/06/1948 à Koblenz (Allemagne), résidant professionnellement au 31 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, et Philippe PENNING, né le 11/08/1968 à Luxembourg, résidant au 86 rue des Fleurs, L-3328 Schifflange, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué, à savoir Monsieur Yves FEDERSPIEL, est reconduit pour une durée indéterminée.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
ADEQUAT IMMOBILIER S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014178202/21.

(140204574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Inwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.994.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014176950/12.

(140202893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

BCI Europe Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 179.117.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 novembre 2014.

Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.

3A, Val Ste Croix

L-1371 Luxembourg

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014178279/15.

(140204612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Castle 46 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 184.339.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 12 novembre 2014:

- Ancienne situation associée:

BSREP International I(A) Holdings L.P.:	12.500 parts sociales ordinaires
	1.000 parts sociales privilégiées
	obligatoirement rachetables

- Nouvelle situation associée:

BSREP International II(A) Holdings L.P., une «limited partnership»,	Parts sociales ordinaires 12.500
ayant son siège à PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104,	Parts sociales privilégiées
Iles Caïmanes, enregistrée auprès de «Registrar of companies of the Cayman Islands»	obligatoirement rachetables 1.000
sous le numéro MC-73313.	
Total	13.500

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Castle 46 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014178307/25.

(140204676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Beauty Sun, Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 30, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 98.825.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Wiltz, le 17/11/2014.

Référence de publication: 2014178281/10.

(140205154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Al Beauty (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.056.

Les Comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178216/10.

(140205251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Agence d'Assurances Cler s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 31, Cité Nock.

R.C.S. Luxembourg B 97.138.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGENCE D'ASSURANCES CLER s.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014178204/12.

(140204620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Britanny Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 13 novembre 2014

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178298/22.

(140204598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Belgravia European Properties 3, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 564.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.407.

—
EXTRAIT

Les 1,354 parts sociales détenues par KERPEN INVESTMENTS LIMITED ont été transférées en date du 7 novembre 2014 à l'autre associé, à savoir:

- BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES, dont le siège social se situe au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 113404.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 3

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014177399/16.

(140203822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Kroon Shipping International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 35.812,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 123.763.

—
In the year two thousand and fourteen, on the 6th of November.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Stichting Administratiekantoor Kroon Shipping International, a Dutch Foundation duly formed and validly existing under the laws of The Netherlands having its registered office at NL-1043 DP Amsterdam, 10, Orlyplein, 24th floor (The Netherlands), hereafter represented by Mr. Jan Arie Dekker residing at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC (The Netherlands) ("the Shareholder").

Such appearing party in the capacity in which he acted has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Kroon Shipping International S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly formed and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg) ("the Company"), so that he can validly deliberate and decide on all the items of the following agenda, for which he has been fully informed:

Agenda

1. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of 6.888,-usd so as to decrease it from its current amount of 42.700,-usd to the amount of 35.812,-usd by cancellation of 430.820 redeemed own shares without nominal value which are equivalently allocated in each class of shares;

2. Amendment of article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company so as to reflect the decision taken;

3. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the Shareholder passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The Shareholder acknowledged and confirmed that the Company repurchased part of its own shares and is currently the holder of 430.820 redeemed own shares.

The Shareholder resolved to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of 6.888,-usd so as to decrease it from its current amount of 42.700,-usd to the amount of 35.812,-usd by cancellation of 430.820 redeemed own shares without nominal value which are equivalently allocated in each class of shares.

The board of managers of the Company is duly authorized (i) to implement the decrease in share capital (ii) to proceed with the inscriptions or formalities necessary or deemed useful in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the capital decrease (iii) as well as to sign and deliver any ancillary documents and to do all other things or actions in connection with the foregoing as they may deem, in its sole and absolute discretion, appropriate, necessary or useful.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 6 paragraph 1 of the by-laws of the Company has been amended and will now be read as follows:

" **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at thirty-five thousand eight hundred and twelve US Dollars (USD 35.812.-) represented by two million two hundred and thirty-nine thousand nine hundred and seventy (2.239.970) shares fully paid-up without nominal value and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into ten (10) classes of shares as follows:

- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class A shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class B shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class C shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class D shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class E shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class F shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class G shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class H shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class I shares;
- two hundred and twenty-three thousand nine hundred and ninety-seven (223.997) Class J shares."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.300,-Eur.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Stichting Administratiekantoor Kroon Shipping International, une Fondation Néerlandaise dûment constituée et existant valablement sous les lois Néerlandaises, ayant son siège social à NL-1043 DP Amsterdam, 10, Orlyplein, 24e étage (Pays -Bas), ci-après représentée par M. Jan Arie Dekker demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC (Pays-Bas), ("l'Associé").

Lequel comparant ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1.- L'Associé est l'associé unique de Kroon Shipping International S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) ("la Société"), de sorte qu'il peut délibérer et décider sur tous les points de l'agenda suivant, pour lesquels il a été pleinement informé:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de 6.888,-usd pour le porter de son montant actuel de 42.700,-usd au montant de 35.812,-usd par annulation de 430.820 parts sociales propres rachetées sans valeur nominale qui sont affectées de manière équivalente dans chaque catégorie de parts sociales;

2. Modification de l'article 6 alinéa 1 des statuts afin de refléter la décision prise;

3. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Associé a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé a reconnu et confirmé que la Société a racheté une partie de ses parts sociales et qu'elle est actuellement détenteur de 430.820 parts sociales propres rachetées.

L'Associé a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de 6.888,-usd pour le porter de son montant actuel de 42.700,-usd au montant de 35.812,-usd par annulation de 430.820 parts sociales propres rachetées sans valeur nominale qui sont affectées de manière équivalente dans chaque catégorie de parts sociales.

Le conseil de gérance de la Société est dûment autorisé à (i) mettre en oeuvre la réduction du capital (ii) procéder aux inscriptions et formalités nécessaires ou jugées utiles afin d'inscrire dans le registre des associés de la Société la nouvelle représentation du capital social de la Société résultant de la réduction de capital (iii) ainsi que de signer et délivrer tous les documents annexes et de faire toutes les autres choses ou actions dans le cadre de ce qui précède qu'il jugera, à sa seule et entière discrétion, approprié, nécessaire et utile.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de trente-cinq mille huit cent douze Dollars américains (USD 35.812,-) représenté par deux millions deux cent trente-neuf mille neuf cent soixante-dix (2.239.970) parts sociales entièrement libérées sans valeur nominale et les droits et obligations fixés par les Statuts et réparties en dix (10) Classes de Parts Sociales, de la manière suivante:

- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe A;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe B;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe C;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe D;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe E;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe F;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe G;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe H;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe I;
- deux cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (223.997) parts sociales de Classe J.»

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.300.- Eur.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEKKER, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07/11/2014. Relation: EAC/2014/15027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176239/127.

(140201545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Monplaisir Assistance & Soins Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5640 Mondorf-les-Bains, Montée Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 73.672.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014177827/14.

(140203709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Rockerway Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.830.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of the month of November.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Anthony DARKO-ROCKER, born on September 14th 1960 in Illinois, United States of America, professionally residing at 12, Wielandstrasse, D-60318 Frankfurt, Germany,

Such appearing party, requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which it declares to organize as follows:

Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form and Denomination.

1.1. There is formed, between the appearing parties, or any successor thereof, a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Rockerway Lux S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Object.

2.1. The Company's corporate object is to act as general partner (associé gérant commandité) of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions (S.C.A) to be created and governed by the laws applicable in the Grand Duchy of Luxembourg, such as a specialized investment fund, subject to the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds, as amended from time to time (the "2007 Law") and subject to the prior approval of the regulator of the financial sector.

2.2. The Company may also take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

2.3. The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the S.C.A.

2.4. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

3.3. However, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality of Strassen.

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3.5. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Chapter II - Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares. Each share has a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-), all subscribed and fully paid-up.

Art. 6. Modification of capital.

6.1. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the general meeting of shareholders deliberating in accordance with the requirements for amendment to these Articles (in case of plurality of shareholders), in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.2. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law of 1915.

8.3. In addition, each shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III - Management**Art. 9. Management.**

9.1. The Company shall be managed by a sole manager or by a Board of Managers composed of at least two (2) members.

9.2. Managers need not to be shareholders of the Company.

9.3. The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the Board of Managers.

10.1. In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of these Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 11. Signatory authority.

11.1. Towards third parties, the Company shall be validly bound by the sole signature of the Sole Manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers or by the Sole Manager.

Art. 12. The Board of Managers.

12.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

12.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

12.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

12.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

12.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Chapter IV - General meeting of shareholders.

Art. 13. Power of shareholders.

13.1. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of one shareholder owning all the shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and its decisions are recorded in writing.

Art. 14. General meeting of shareholders.

14.1. Shareholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such a case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3. Should the Company have more than twenty-five shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4. Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

14.5. Collective decisions of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the corporate capital vote in favour. If that threshold is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.6. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital in accordance with the Law of 1915.

14.7. Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V - Financial year - Balance sheet- Distribution of profits

Art. 15. Financial Year.

15.1. The Company's financial year starts on the first (1st) of January and ends on the thirty first (31st) of December of each year.

Art. 16. Balance sheet.

16.1. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution of profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

17.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law of 1915 and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

17.3. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the shareholders.

17.4. The Board of Managers may however decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of shareholders shall ratify the interim dividends and shall, upon proposal from the Board of Managers and within the limits provided by the Law of 1915 and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise.

Chapter VI - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution.

18.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 19. Liquidation.

19.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

19.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII - Applicable law

Art. 20. Applicable law.

20.1. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty first (31st) of December 2014.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the shares in the Company as follows:

- Mr. Anthony DARKO-ROCKER above-named, subscribes for one hundred twenty-five (125) shares

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of Managers is currently fixed at one (1).

2. The following persons is appointed as sole Manager for an unlimited period of time:

- Mr. Anthony DARKO, professionally residing at 12, Wielandstrasse, D-60318 Frankfurt, Germany; and

In accordance with article 11.1. of the Articles, the Company shall be validly bound towards third parties, by the sole signature of the sole manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

3. The registered office of the Company is set at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six novembre.

Par devant le soussigné, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Monsieur Anthony DARKO-ROCKER, né le 14 septembre 1960 à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 12, Wielandstrasse, D-60318 Francfort, Allemagne,

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme et Nom.

1.1. Il est formé par les parties comparantes, ou tout successeur de celles-ci, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Rockerway Lux S.à.r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social.

2.1. La Société peut agir en qualité d'Associé Gérant Commandité d'une société en commandite par actions (S.C.A.), à établir conformément aux lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'un fonds d'investissement spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissements spécialisés («La loi de 2007»), sous réserve de l'accord préalable du l'autorité de régulation.

2.2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet.

2.3. La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'Associé Gérant Commandité de la S.C.A..

2.4. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Strassen.

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3.5. La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital Social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq actions (125) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Modification du capital.

6.1. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique (lorsqu'il n'y a qu'un seul associé) ou par décision de l'assemblée générale des associés délibérant de la manière prévue pour modifier les Statuts (en cas de pluralité des actionnaires), conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Cession de parts sociales.

8.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

8.3. De plus, chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Chapitre III - Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance.

9.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux (2) membres.

9.2. Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés.

9.3. Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans motif par une résolution des associés détenant la majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

10.1. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 10 et 12 de ces Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

10.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la société.

11.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée soit par la signature du Gérant Unique, soit en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par le Gérant Unique.

Art. 12. Conseil de Gérance.

12.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

12.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

12.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

12.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Chapitre IV - Assemblée Générale des Associés**Art. 13. Pouvoir des associés.**

13.1. Tout associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales dotées de droit de vote qu'il détient. Chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales dotées de droit de vote qu'il détient.

13.2. En cas d'associé unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 14. Assemblées Générales des Associés.

14.1. Des assemblées d'associés pourront toujours être convoquées par tout Gérant, à défaut par les associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à adopter et émettra son vote par écrit.

14.3. Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq associés, il devra être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale.

14.4. Quelque soit le nombre d'associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

14.5. Les décisions collectives des associés ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié des parts sociales dotées de droit de vote, votent en leurs faveur. Si ce seuil n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

14.6. Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts des parts sociales dotées de droit de vote, conformément à la Loi.

14.7. Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et conformément à toute autre condition légale.

Chapitre V - Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 15. Année Sociale.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 16. Bilan.

16.1. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comportant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

16.2. Chaque associé peut consulter cet inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Répartition des Bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve légale jusqu'à ce que ce montant de la réserve légale atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

17.2. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.3. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés.

17.4. Le Conseil de Gérance peut cependant décider de distribuer des dividendes intérimaires. Dans un tel cas, l'assemblée générale des associés ratifiera les dividendes intérimaires et décidera, sur proposition du Conseil de Gérance et dans les limites fixées par la Loi et les Statuts, de distribuer ce qui n'a pas encore été payé comme dividendes intérimaires ou autrement.

Chapitre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution.

18.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'un des associés.

Art. 19. Liquidation.

19.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 20. Loi applicable. Il est fait référence aux prescriptions de la Loi pour toutes les matières qui ne font pas l'objet d'une stipulation spécifique par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre (31) 2014.

Souscription - Paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie mentionnée ci-dessus a souscrit les parts sociales de la Société de la manière suivante:

- M Anthony DARKO-ROCKER susmentionnés, souscrit à hauteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales, pour un paiement total de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Gérants est fixé à un (1).
2. La personne suivante est désignée comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

- M Anthony DARKO-ROCKER, résidant professionnellement au 12, Wielandstraaae, D-60318 Francfort, Allemagne;
et

Conformément à l'article 11.1 des Statuts, la Société sera valablement liée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Gérant Unique.

3. Le siège social de la Société est fixé au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les personnes comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Darko-Rocker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2014. LAC/2014/52838. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177119/390.

(140203144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Services Immobiliers Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.811.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par devant Maître SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Se réunit

une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de la société de droit français, «SERVICES IMMOBILIERS PARTICIPATIONS - SIP», ayant son siège social à F-92300 Levallois-Perret, 20-24, rue Jacques Ibert, registre de commerce et des sociétés de Nanterre numéro 518 588 751.

A comparu:

1.- Laurad Holding S.A., Société Anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 121.826,

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisé avec lui.

Conformément à la liste de présence, l'intégralité du capital social de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) était valablement présent ou représenté à l'Assemblée. L'Assemblée pouvait en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

La partie comparante, agissant en tant qu'associé unique prie le notaire d'acter que:

- La partie comparante, agissant en tant qu'associé unique, prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- une copie certifiée conforme datée au 07 octobre 2014, émise par le registre de commerce de Paris, confirmant l'immatriculation de la Société dans ledit registre;

- la décision de l'Associé unique relative au transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 30 septembre 2014;

- les comptes de la Société arrêtés au 30 septembre 2014;

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

- La partie comparante, prend acte des points portés sur l'ordre du jour:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de la société tenue à Levallois-Perret (France) le 30 septembre 2014, décidant de transférer le siège social de la société de Levallois-Perret (France) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), conformément aux dispositions de la loi

luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

- 2) Décision d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée.
- 3) Adoption à Luxembourg de la dénomination de «SERVICES IMMOBILIERS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à. r.l.» et de son objet social.
- 4) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.
- 5) Nomination des Gérant (s) et fixation de la durée de leur mandat.
- 6) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie;
- 7) Divers.

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions de l'Associé unique ci-dessus du 30 septembre 2014, l'Assemblée Générale de l'Associé unique a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Levallois-Perret à Luxembourg-ville (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale de l'Associé unique d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de Gérance.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 30 septembre 2014

Ladite copie des comptes annuels restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique de la Société tenue à Paris (France) le 30 septembre 2014, décidant de transférer le siège social de la Société de Levallois-Perret (France) au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que la Société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner comme dénomination de la Société à Luxembourg «SERVICES IMMOBILIERS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à. r.l.» et d'adopter comme objet de la Société les dispositions concernant une SOPARFI (société de participations financières).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide:

- que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.
- de procéder à la refonte des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une Société à Responsabilité Limitée sous la dénomination de «SERVICES IMMOBILIERS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à. r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du Conseil de Gérance ou par une résolution de l'Assemblée Générale de l'Associé unique, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée

Art. 4. La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger:

- L'acquisition (sous toutes formes par souscription, apports, conversion ...), la gestion et la cession de titres, créances et valeurs mobilières émis par des sociétés françaises ou étrangères;
- Ainsi que la fourniture de services connexes ou complémentaires à l'activité de prise de participation mentionnée ci-dessus, et notamment le conseil en matière de haut de bilan, de bas de bilan, de stratégie;
- Et encore, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, civiles ou immobilières pouvant se rattacher aux objets ci-dessus relatés ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaire, ou susceptible d'en favoriser la réalisation, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) divisé en trois cent douze mille cinq cent (312.500) parts sociales d'une valeur nominale de seize EUROS (EUR 16,-).

Les parts sociales peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs parts sociales.

Les parts sociales sont nominatives.

La Société pourra racheter ses parts sociales lorsque le Conseil de Gérance ou Gérant unique en considérera le rachat dans l'intérêt de la Société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil de Gérance ou Gérant unique pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de Gérance on en vue du rachat de ses parts sociales par la Société.

Les parts sociales rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Gérance

Art. 6. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, nommés par l'Associé unique à la majorité requise pour les décisions ordinaires avec ou sans limitation de durée.

Conformément à la loi, le gérant unique ou deux gérants conjointement s'ils sont plusieurs, auront vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que la limitation de pouvoirs ci-après puisse être opposée aux tiers ni être invoquées par eux, il est expressément convenu que tout achat, vente ou échange d'immeubles sociaux, ou de nantissement sur le ou les fonds de commerce appartenant ou pouvant appartenir à la société, la fondation de toute société ou l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une société constituée ou à constituer, ne pourront être réalisés sans avoir été autorisés au préalable par une décision collective ordinaire des associés et s'ils emportent directement ou indirectement modification de l'objet social par une décision collective extraordinaire.

Le gérant unique ou chaque gérant, s'ils sont plusieurs, est tenu de consacrer tout le temps et les soins nécessaires aux affaires sociales.

Il peut, sous sa responsabilité personnelle, et à condition que cette délégation de pouvoirs soit spéciale et temporaire, se faire représenter par tout mandataire de son choix.

Il peut, ou ils peuvent, notamment, mais agissant conjointement s'ils sont plusieurs, choisir un ou plusieurs gérants parmi les associés ou en dehors d'eux, dont il ou ils déterminent les attributions, le traitement, fixe ou proportionnel, ainsi que les conditions de nomination et de révocation.

Art. 7. Les gérants sont responsables, individuellement ou solidairement selon les cas, envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés à responsabilité limitée, soit des violations des présents statuts.

Art. 8. Décès ou retraite d'un gérant

1°) Le gérant, associé ou non, nommé dans les statuts ou en dehors, est révocable par décision représentant plus de la moitié du capital social.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

En outre, le gérant est révocable par les tribunaux pour cause légitime à la demande de tout intéressé.

2°) Chacun des gérants aura droit de renoncer à ses fonctions, à charge par lui d'informer ses co-associés de sa décision à cet égard.

Toutefois, la collectivité des associés, par décision ordinaire, pourra toujours accepter la démission d'un gérant avec effet d'une date ne coïncidant pas avec la clôture d'un exercice.

3°) Le décès d'un gérant ou sa retraite, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas de décès d'un gérant, le Conseil de Gérance ou le Gérant unique sera exercée par le ou les gérants survivants, mais tout associé pourra provoquer une décision collective des associés à l'effet de nommer un nouveau gérant.

En cas de décès d'un gérant resté seul en fonctions, les associés auront un délai de trois mois pour réorganiser le Conseil de Gérance ou le Gérant unique, transformer la Société en société d'une autre forme ou prononcer la dissolution anticipée de la Société. Passé ce délai, tout associé pourra faire prononcer judiciairement la dissolution de la société.

Durant la période intermédiaire, les mandataires du gérant décédé en fonctions au jour de son décès, continueront à exercer leurs pouvoirs pour assurer la gestion de la société, sauf décision contraire de la collectivité des associés. A défaut, les associés désigneront un gérant provisoire, associé ou non.

L'incapacité légale d'un gérant ou son incapacité physique le mettant dans l'impossibilité de remplir ses fonctions est assimilée au cas de son décès et entraîne, en conséquence, la cessation de ses fonctions qui doit être constatée par décision ordinaire des associés.

Art. 9. Chacun des gérants recevra, à titre de rémunération de son travail et en compensation de la responsabilité attachée à la gestion, un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel, dont le montant et les modalités de paiement seront déterminés par décision collective des associés.

Cette rémunération figurera aux frais généraux.

En outre, chacun des gérants a droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements sur justifications.

Art. 10. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil de Gérance ou le Gérant unique, représenté par son président.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 11. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 13. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale de l'Associé unique. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale de l'Associé unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 14. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de gérants à 2.

Sont nommés comme gérants:

- Monsieur Jean-Daniel Cohen, administrateur, né à Casablanca (Maroc), le 22 septembre 1962 résidant professionnellement à F-75008 Paris, 03, avenue Hoche;

- Monsieur Daniel Caille, administrateur, né le 6 avril 1951 à Lyon (France), résidant professionnellement à 36, rue de la Ronce F-92410 Ville d'Avray.

Sixième résolution

L'Assemblée confirme et décide que le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

178154

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de EUR 3.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 novembre 2014. Relation GRE/2014/4421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014177162/205.

(140202879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

KKR Poultry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 189.668.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of the month of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"KKR Poultry Holdings Limited", a company limited by shares, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number MC-290622,

Here represented by Corinne PETIT, private employee, residing professionally At L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given to Her in New York, on October 28th, 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "KKR Poultry Investment S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189 668, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 August 2014, the articles of association of which have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 14 October 2014, number 2914 and page 139860. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides:

- to create ten (10) Classes of Shares having the rights as set out below:

- to convert the one million eight hundred thousand (1,800,000) existing ordinary shares of the Company of one United States cent (USD 0.01.-) (the "Ordinary Shares") each into (i) 180,000 class A shares (the "Class A Shares"), (ii) 180,000 class B shares (the "Class B Shares"), (iii) 180,000 class C shares (the "Class C Shares"), (iv) 180,000 class D shares (the "Class D Shares"), (v) 180,000 class E shares (the "Class E Shares"), (vi) 180,000 class F shares (the "Class F Shares"), (vii) 180,000 class G shares (the "Class G Shares"), (viii) 180,000 class H shares (the "Class H Shares"), (ix) 180,000 class I shares (the "Class I Shares") and (x) 180,000 class J shares (the "Class J Shares"), each having a par value of one United States Dollar (1.- USD), all fully paid up.

Second resolution

As a consequence and in order to reflect such conversion of shares into different Classes of Shares, the sole shareholder decides to amend Articles five (5), and thirteen (13) and fourteen (14), to introduce a new Article fifteen (15) entitled "Definitions" and to change the numbering of the actual articles 15 and 16 into articles 16 and 17, as follows:

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000) represented by 1,800,000 shares of a nominal value of USD 0.01 each, divided into:

(i) one hundred eighty thousand (180,000) class A shares (the "Class A Shares");

(ii) one hundred eighty thousand (180,000) class B shares (the "Class B Shares");

- (iii) one hundred eighty thousand (180,000) class C shares (the “Class C Shares”);
- (iv) one hundred eighty thousand (180,000) class D shares (the “Class D Shares”);
- (v) one hundred eighty thousand (180,000) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vi) one hundred eighty thousand (180,000) class F shares (the “Class F Shares”);
- (vii) one hundred eighty thousand (180,000) class G shares (the “Class G Shares”);
- (viii) one hundred eighty thousand (180,000) class H shares (the “Class H Shares”);
- (ix) one hundred eighty thousand (180,000) class I shares (the “Class I Shares”); and
- (x) one hundred eighty thousand (180,000) class J shares (the “Class J Shares”),

each having a par value of one United States Dollar (0.01 USD) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 13. Profits - Reserves.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

13.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- (iii) each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (iv) each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (v) each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (vi) each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (vii) each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (viii) each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then,
- (ix) each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and
- (x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 14. Dissolution, Liquidation. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Art. 15. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 13 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of one Class of Shares ("the Repurchase"), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KKR Poultry Holdings Limited», une Company Limited by Shares des Iles Caymans, ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et inscrite auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-290622

ici représentée par Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration lui conférée à New York, le 28 octobre 2014.

Ladite procuration, signée et validée par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «KKR Poultry Investment S.à r.l.» (ci-après la «Société»), société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189 668, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 14 octobre 2014, numéro 2914, page 139860. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide:

- de créer dix (10) Catégories de Parts Sociales ayant les droits décrits ci-dessous;
- de convertir les un million huit cent mille (1'800'000) parts sociales existantes de la Société d'une valeur nominale d'un cent des États-Unis (0.01 USD) chacune en (i) 180,000 parts sociales de catégorie A (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) 180,000 parts sociales de catégorie B (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) 180,000 parts sociales de catégorie C (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) 180,000 parts sociales de catégorie D (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) 180,000 parts sociales de catégorie E (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) 180,000 parts sociales de catégorie F (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) 180,000 parts sociales de catégorie G (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) 180,000 parts sociales de catégorie H (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) 180,000 parts sociales de catégorie I (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) 180,000 parts sociales de catégorie J (ci-après les «Parts Sociales de Catégorie J»), chacune ayant une valeur nominale d'un cent des États-Unis (0.01 USD) et toutes intégralement libérées.

Deuxième résolution

En conséquence et afin de refléter ladite conversion de parts sociales en différentes Catégories de Parts Sociales, l'associé unique décide de modifier les Articles cinq (5), treize (13), quatorze (14), d'insérer un nouvel Article quinze (15) intitulé «Définitions», et de renuméroter les actuels articles 15 et 16 en articles 16 et 17, le tout comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à la somme de dix-huit mille dollars des États-Unis d'Amérique (18'000.- USD) divisé en:

- (i) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A");
 - (ii) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B");
 - (iii) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C");
 - (iv) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D");
 - (v) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E");
 - (vi) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F");
 - (vii) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G");
 - (viii) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H");
 - (ix) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
 - (x) cent quatre-vingts mille (180.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J"),
- ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro-un cent de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 0.01) chacune, chaque part sociale avec de tels droits et obligations tel que prévus par les Statuts.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution de l'associé unique/des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales de la Société y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégorie(s) de parts sociales de la Société, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales de la Société émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de

parts sociales, de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle catégorie de parts sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale (telle que définie ci-après) pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetées et annulées.

5.4.2 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires correspondants. Le montant total d'annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette catégorie sauf s'il est autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société."

Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net de la Société, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire au moment où cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis par la Société.

13.2 Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

13.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après.

13.4 Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

13.5 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

13.6 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) Chaque Part sociale de Catégorie A (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(ii) Chaque Part sociale de Catégorie B (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(iii) Chaque Part sociale de Catégorie C (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(iv) Chaque Part sociale de Catégorie D (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule quarante-cinq (0,45 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(v) Chaque Part sociale de Catégorie E (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule quarante (0,40 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(vi) Chaque Part sociale de Catégorie F (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule trente-cinq (0,35 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(vii) Chaque Part sociale de Catégorie G (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule trente (0,30 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(viii) Chaque Part sociale de Catégorie H (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule vingt-cinq (0,25 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée; ensuite,

(ix) Chaque Part sociale de Catégorie I (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulatif d'un montant annuel non inférieur à zéro virgule vingt (0,20 %) de la valeur nominale de la Part sociale concernée;

(x) le solde du montant total distribué étant alloué dans son intégralité aux détenteurs de Parts sociales de la dernière Catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (à savoir, en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Parts Sociales de Catégorie A.

Art. 14. Dissolution, Liquidation. Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Art. 15. Définitions.

Montant Disponible	signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que: $MD = (PN + R + RC) - (P + RL)$ Pour lequel: MD = Montant Disponible PN = profits nets (incluant les profits reportés) R = toute réserve librement distribuable RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée P = perte (incluant les pertes reportées) RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts Dans le cas où la Société voudrait réaliser un bénéfice additionnel (p.ex. sous la forme d'un versement d'un complément de prix de type earn-out) après le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts sociales («le Rachat») et en sus d'une opération réalisée avant le Rachat, le Montant Disponible calculé à l'occasion du Rachat tiendra compte d'un tel bénéfice additionnel.
Comptes Intérimaires	signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.
Date Comptable Intérimaire	signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales pertinente.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le même mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51612. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176248/319.

(140202069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Solvay Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.065.

Ce dépôt est fait en guise de 2^{ème} rectificatif du dépôt L130098146 fait le 18 juin 2013 (rectifié par dépôt L140067603 en date du 25 avril 2014).

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared the following:

Solvay Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of three hundred million twelve thousand five hundred euro (EUR 300,012,500.-), having its registered address at 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.280 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Fabien Morelli, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 6 June 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Solvay Luxembourg Development S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four million five hundred fifteen thousand two hundred seventy-five euro (EUR 4,515,275.-), with registered office at 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 24 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 February 2009, number 248, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 144065 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 7 June 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To consider and acknowledge an audit report prepared by Mazars Luxembourg.

2 To change the name of the Company to "Solvay Hortensia".

3 To change the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme).

4 To fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of name, the change of legal form, as well as the change of the object clause which shall from now read as follows:

" **Art. 3. Object.** The object of the Company, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, is to carry out any insurance transaction as defined in the law of 6 December 1991, as amended, on the insurance sector in all areas but excluding direct insurance transactions, to manage reinsurance company, to hold direct or indirect participations in any company or organisation which has an identical or similar object or which promotes the development of its activities, and in general to carry out any transaction in the area of movable and real estate, commercial and civil or financial activities directly related with the object of the Company."

5 To acknowledge and accept the resignation of Mr. Alex Dessalle, Mr. Hugo Froment and Mr. Gérard Birchen of their mandates of manager of the Company.

6 To appoint the members of the board of directors of the Company.

7 To appoint the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to hear and consider, in accordance with articles 31-1 and 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report evidencing the net asset value of the Company prepared by Mazars Luxembourg, approved independent auditor, having its registered office at 10A, rue H.M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies under number B159962 on 7 June 2013 which will remain attached to the present deed and which provides the following conclusion:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value amounting to EUR 4.501.333,53. The Company's corporate capital amount to EUR 4.515.275, represented by 180.611 corporate units with a nominal value of EUR 25 each, and is above the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law"

Second resolution

The Shareholder resolved to change with immediate effect the name of the Company to “Solvay Hortensia”.

Third resolution

The Shareholder resolved to change with immediate effect the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a public limited liability company (société anonyme) without creating a new legal entity.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of name, the change of legal form, as well as the change of the object clause.

The articles of association of the Company shall forthwith read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and of the law dated 6 December 1991, on the insurance sector, as amended (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of “Solvay Hortensia”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Capellen.

The registered office may be transferred within the same municipality by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, is to carry out any transaction as defined in the law of 6 December 1991, as amended, on the insurance sector in all areas but excluding direct insurance transactions, to manage reinsurance company, to hold direct or indirect participations in any company or organisation which has an identical or similar object or which promotes the development of its activities, and in general to carry out any transaction in the area of movable and real estate, commercial and civil or financial activities directly related with the object of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at four million five hundred fifteen thousand two hundred and seventy-five euro (EUR 4,515,275.-) divided into one hundred eighty thousand six hundred eleven (180,611) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at five million euro (EUR 5,000,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) shares. Each authorized share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors").

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Directors acting jointly.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Approved statutory auditor. The Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by at least one approved statutory auditor which shall be appointed among a list agreed by the Commissariat aux Assurances.

The approved statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Wednesday of April at 11:00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language in accordance with the laws.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 6 December 1991 on the insurance sector, as amended."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to acknowledge and accept the resignation of Mr Alex Dessalle, Mr Hugo Froment and Mr Gérard Birchen of their mandates of manager of the Company.

Sixth resolution

The Shareholder resolved to set at five (5) the number of members of the board of directors and further resolved to appoint the following, with immediate effect, for a period expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 20198:

- Mr Bernard de Laguiche, Director, born on 30 August 1959 in Uccle, Belgium, having his address at 69 rue des Bollandiste 1040 Brussels, Belgium;

- Mr Claes Martenson, private employee, born on 28 December 1957 in Gävle, Sweden, having his address at Sunbank, the Green, Snitterfield Stratford - Upon - Avon - CV37 OJF, United Kingdom.

- Mr Marc Limpens, Director, born on 17 February 1951 in Overijse, Belgium, having his address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Mr Charles Schlessier Director, born on 30 August 1951 in Luxembourg, having his address at 72, rue Joseph Peffer, L-2319 Howald, Luxembourg;

The Shareholder resolved to confirm that the mandate of Mr Jean-Michel Detournay as manager of the Company before the legal form change is now converted into a mandate of director, having the same rights and obligations as the other directors' mandate and will remain valid for a period expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2018.

Seventh resolution

The Shareholder resolved to set at one (1) the number of approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) and resolved to further appoint Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée having its registered office at 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.895 for a period expiring at the annual general meeting of shareholders to be held in 2016.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Solvay Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant un capital social de trois cent millions douze mille cinq cents euros (EUR 300.012.500,-), dont le siège social est au 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.280 (l'«Associé»),

représentée par Monsieur Fabien Morelli, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juin 2013.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul associé de Solvay Luxembourg Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de quatre millions cinq cent quinze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.515.275,-), ayant son siège social au 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 février 2009 sous le numéro 248 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.065 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Considérer et constater un rapport d'audit établi par Mazars.
- 2 Changement de dénomination sociale de la Société en «Solvay Hortensia».
- 3 Changement de la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.
- 4 Refonte intégrale des statuts de la Société reflétant le changement de dénomination sociale, le changement de forme sociale, ainsi que la modification de la clause relative à l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance telles que définies par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.»

5 Prendre acte et accepter la démission de M. Alex Dessalle, M. Hugo Froment et M. Gérard Birchen de leurs mandats de gérant de la Société.

6 Election des membres du conseil d'administration de la Société.

7 Désignation du réviseur d'entreprises agréé.

8 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de prendre acte et de considérer, conformément aux articles 31-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport attestant de la valeur de l'actif net de la Société, établi par Mazars Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé, ayant son siège social au 10A, rue H.M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B159962, qui restera annexé au présent acte et dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base des procédures de vérifications mises en oeuvre telles que décrites ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de la Société n'est pas au moins égale à la valeur comptable nette de la Société d'un montant de EUR 4.501.333,53. Le montant du capital social est de EUR 4.515.275, représenté par 180.611 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, et est au-dessus du capital minimum d'une «Société Anonyme» tel que requis par la Loi.»

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en «Solvay Hortensia».

Troisième résolution

L'Associé a décidé de changer la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme, sans créer une nouvelle entité juridique.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale, le changement de forme sociale, ainsi que la modification de la clause relative à l'objet social.

Les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Solvay Hortensia».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Capellen.

Le siège social peut être transféré dans la même commune par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance telles que définies par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions cinq cent quinze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 4.515.275,-) divisé en cent quatre-vingt mille six cent onze (180.611) actions, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du présent acte au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»).

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Réviseurs d'entreprises agréés. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par au moins un réviseur d'entreprises agréé, désigné parmi une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois d'avril à 11:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise conformément aux Lois.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de prendre acte et d'accepter la démission de M. Alex Dessalle, M. Hugo Froment et M. Gérard Birchen de leurs mandats de gérant de la Société.

Sixième résolution

L'Actionnaire a décidé de fixer à cinq (5) le nombre des membres du conseil d'administration et a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2018:

- M. Bernard de Laguiche, directeur, né le 30 août 1959 à Uccle, Belgique ayant pour adresse 69 rue des Bollandiste 1040 Bruxelles, Belgique;

- M. Claes Martenson, salarié, né le 28 décembre 1957 à Gävle, Suède, ayant pour adresse Sunbank, the Green, Snitterfield Stratford - Upon - Avon - CV37 OJF, Royaume Uni.

- M. Marc Limpens, directeur, né le 17 février 1951 à Overijse, Belgique, ayant pour adresse 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- M. Charles Schlessler directeur, né le 30 août 1951 à Luxembourg, ayant pour adresse 72, rue Joseph Peffer, L-2319 Howald, Luxembourg;

L'Associé a décidé de confirmer que le mandat de M. Jean-Michel Detournay en tant que gérant de la Société ayant son changement de forme légale est converti en mandat d'administrateur, ayant les mêmes droits et obligations que les autres mandats d'administrateur et demeurera valable pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Septième résolution

L'Actionnaire a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseur d'entreprises agréé et ensuite de nommer Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67.895 en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 10 juin 2013. REM/2013/969. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2014177147/788.

(140203004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Melville Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.883.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 5 novembre 2014, que l'associé unique de la Société, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Lorito Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 37C, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141.450.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Lorito Holdings S.à r.l. 12.500 parts sociales

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 novembre 2014

En date du 6 novembre 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 37C, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat;

- de nommer Madame Catherine KOCH, actuellement gérant unique de la Société, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Antonella GRAZIANO, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Claire ALAMICHEL, née le 11 avril 1979 à Toulouse, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Claire ALAMICHEL, gérant A

- Madame Catherine KOCH, gérant B

- Madame Claire ALAMICHEL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Melville S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014173059/35.

(140197883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.568.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de Délégué à la gestion journalière de "Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR", (ci-après la «Société»), une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166 568, en vertu d'une résolution du Conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 23 septembre 2014.

Une copie de l'extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 6 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 8 avril 2014 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1661 du 27 juin 2014.

2. Le capital souscrit est fixé à vingt-deux millions six cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 22'634'685,-), représenté par un million huit cent soixante-dix-huit mille vingt (1.878.020) Actions de Catégorie A 5 et quatre cent soixante-neuf mille cinq cent cinq (469.505) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement -Parcours», un million neuf cent vingt deux mille sept cent soixante huit (1.922.768) Actions de Catégorie A 6 et quatre cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-douze (480.692) Actions de Catégorie B 6 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement -Mecatherm», et quatorze millions trois cent six mille neuf cent soixante (14.306.960) Actions de Catégorie A 7 et trois millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quarante (3.576.740) Actions de Catégorie B 7 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement -IHS», d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. L'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-). Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments de son choix, existants ou à créer, ou à accorder à de nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires des options de souscription pour des Actions de la Société, selon les dispositions qu'il déterminera.

4. En date du 23 septembre 2014, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant en euros correspondant à l'équivalent de 110'612'628 USD, soit, sur la base d'une parité de 1,2500 EUR/USD, quatre millions quatre cent dix-huit mille huit cents euros (EUR 4'418'800,-) avec une prime d'émission de quatre-vingt-trois millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent euros (EUR 83'957'200,-), afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt-deux millions six cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 22'634'685,-) à un montant nominal maximal de vingt-sept millions cinquante-trois mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 27'053'485,-), par la création de:

- d'un maximum de trois millions cinq cent trente-cinq mille quarante (3.535.040) actions de catégorie A7 pour un montant nominal de trois millions cinq cent trente-cinq mille quarante euros (EUR 3 535 040,-) avec une prime d'émission de quatre-vingt-trois millions neuf cent cinquante-sept mille deux cent euros (EUR 83'957'200,-);

- d'un maximum de huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante (883.760) actions de catégorie B7, pour un montant de huit cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante euros (EUR 883'760,-).

5. Les nouvelles actions de catégorie A7 et B7 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessous:

- un million sept cent vingt-deux mille neuf cent cinq (1.722.905) actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de un million sept cent vingt-deux mille neuf cent cinq euros (EUR 1.722.905,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de quarante millions neuf cent dix-huit mille neuf cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 40.918.933,75,-) et cinq cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-quatorze (564.474) actions de catégorie B7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de valeur nominale de cinq cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-quatorze euros (EUR 564.474,-), représentatives du Compartiment

«Oranje-Nassau Développement IHS», par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, par un apport en numéraire;

- un million sept cent quarante-cinq mille sept cent et onze (1.745.711) actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de un million sept cent quarante-cinq mille sept cent et onze euros (EUR 1.745.711,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de quarante-et-un millions quatre cent soixante mille six cent trente-six euros et vingt-cinq (EUR 41.460.636,25-), représentatives du Compartiment «OranjeNassau Développement IHS», par Oranje-Nassau Development B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Rembrandt Tower, 22nd floor, Amstelplein 1, 1090HC Amsterdam, Pays-Bas, par un apport en numéraire;

- cinq mille deux cent soixante-quatre (5.264) actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de cinq mille deux cent soixante-quatre euros (EUR 5.264,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de cent vingt-cinq mille et vingt euros (EUR 125.020,-) et trois cent trois mille neuf cent quatre-vingt-seize (303.996) actions de catégorie B7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de valeur nominale de trois cent trois mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 303.996,-), représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement IHS», par les co-investisseurs tels que définis en annexe 1, par un apport en numéraire.

6. Il résulte que suite à l'augmentation précitée de la Société que la somme totale de quatre-vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-deux cents (EUR 87.281.584,62-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de quatre-vingt-six millions huit cent quarante-sept mille euros (EUR 86.847.000,-) mis à la disposition par les actionnaires du compartiment "Oranje-Nassau Développement IHS", dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

7. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à vingt-six millions neuf cent soixante-dix-sept mille trente-cinq euros (EUR 26.977.035,-), représenté par un million huit cent soixante-dix-huit mille vingt (1.878.020) Actions de Catégorie A 5 et quatre cent soixante-neuf mille cinq cent cinq (469.505) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement - Parcours», un million neuf cent vingt-deux mille sept cent soixante-huit (1.922.768) Actions de Catégorie A 6 et quatre cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-douze (480.692) Actions de Catégorie B 6 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement - Mecatherm», et dix-sept millions sept cent quatre-vingts mille huit cent quarante (17.780.840) Actions de Catégorie A 7 et quatre millions quatre cent quarante-cinq mille deux cent dix (4.445.210) Actions de Catégorie B 7 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement -IHS», d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 novembre 2014. Relation GRE/2014/4300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014174811/104.

(140200338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2014.